Certificat ACES selon référentiel CACES (R372m, R386, R389)

Nature

Actions de formation dans le cadre prévu par l'article Lp 541-3 du Code du travail de Nouvelle-Calédonie au titre des catégories

Formation à l'obtention d'un certificat attestant de l'aptitude à conduire en sécurité suivant un référentiel ACES

Servant à l'employeur de référence afin de délivrer l'autorisation de Conduite.

Durée

24 heures de formation à minima, se décline selon l'expérience des opérateurs.

Objet

Permettre l'acquisition des compétences (techniques et pratiques) pour exercer en sécurité la fonction d'opérateur sur engins selon les référentiels ACES.

Les points abordés :

CONTENU DE LA FORMATION

PROGRAMME

Code de la route

- **1) La signalisation**

- Le code du travail impose au conducteur de connaître parfaitement les règles du Code de la Route et la signalisation.

- panneaux de danger

- panneaux d'interdiction

- panneaux d'obligation

- signalisation horizontale.

- signalisation temporaire

2) Les règles de circulation et de manœuvre

- le changement de direction
- le dépassement
- les intersections
- le stationnement
- les règles de priorité

3) Devoirs et responsabilités

- l'ACES
- les catégories d'engins
- les règles générales de sécurité
- l'alcool au volant
- les protections individuelles
- les travaux en tranche
- les réseaux enterrés
- les travaux au voisinage de lignes électriques
- les travaux fluviaux
- les responsabilités pénales et les sanctions internes.

Entraînement à l'épreuve pratique.

Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité

4) Technologie et connaissance de l'engin (l'entreprise doit produire les documents relatifs à l'engin)

- chaîne cinématique, moteur, circuit de freinage, circuit hydraulique
- angles morts, symboles, préparation de la mise en route
- prise en charge, niveaux et appoints,montée et descente de l'engin
- arrêt, stationnement, calage pour intervention

Règles générales de sécurité

- conduire en sécurité
- circuler à pied en sécurité
- agir en fonction du plan de circulation
- organismes concernés par la sécurité sur les chantiers
- acteurs de votre encadrement
- textes de la réglementation
- documents à présenter lors des contrôles

Risques inhérents à l'exercice du métier

- pièces en mouvement
- huiles et graisses
- autres produits nocifs
- risques d'incendie
- pneus, batterie
- levage, élingage
- manutention manuelle
- désembourbage, remorquage
- chargement, déchargement
- signaleur et gestuelle de commandement

Entraînement à l'épreuve théorique.

Auditoire

Les auditoires sont constitués principalement de salariés d'entreprises minières ou de travaux publics.

Effectif

6 personnes par session